

ANIMATION DE BASSIN ĘCPE, 2014-2015

BASSIN : 37

Date : 14/11/2014

Réunion n°:1

Rédigé par : Arnaud Nivet

Aurélie Tulasne

Taux de présence : 80% environ

Relevé de conclusions

Ordre du jour matin:	Les éléments à retenir	Intervenant (s)
<p>Le bilan de la politique académique</p> <p>Perspectives de rentrée</p>	<p>M. Destrés est revenu sur les résultats de l'académie et les dossiers de cette rentrée qui contribuent à la réussite des élèves :</p> <ul style="list-style-type: none"> -réduire les lignes de fracture, -lutter contre le décrochage scolaire, -la refonte de l'éducation prioritaire, -la question du handicap. <p>L'académie affiche de (très) bons résultats. Cela est du à la sociologie des élèves, des familles et au travail des équipes dans les établissements.</p> <p>Tout d'abord le taux de redoublement baisse au collège, où il concerne 1% des élèves et au lycée, où il concerne 5,5% des élèves. Par contre le taux reste élevé en primaire : 11%. Une commission du redoublement est mise en place au niveau des IEN. A la question « tous les élèves passent, le niveau baisse », M. Destrés indique que les résultats sont au contraire en progression.</p> <p>-Réduire les lignes de fracture :</p> <p>Il s'agit de aider le passage des élèves entre le primaire et le secondaire. A l'intérieur du secondaire, entre le collège et le lycée. Les PPRE passerelle « réussir en seconde » doivent se multiplier pour les élèves les plus fragiles d'une cohorte de 3^{ème}, c'est-à-dire 3 à 6 élèves au plus (5% des élèves de 3^{ème}). Le dispositif est le même que celui des PPRE passerelle « réussir au collège » qui fonctionne bien et montre</p>	<p>M. Antoine Destrés, IA-DASEN 37</p>

	<p>ses résultats. Au lycée, il s'agit de assurer un accueil individuel de l'élève la rentrée par l'équipe de direction et de mettre en place un tutorat et/ou une aide personnalisée. Il cite en exemple les lycées Vaucanson, Jean Monnet, Amboise. A l'issue de la classe de 2^{nde} GT, 60% d'entre eux sont admis en 1^{ère} GT, 20% doublent, 16% sont dirigés vers la 2^{nde} pro et 4% vers la 1^{ère} pro.</p> <p>-Lutter contre le décrochage scolaire : Le nombre d'élève décrocheurs diminue : 10% en 2011 et 5% en 2014. le CPE doit proposer la mise en place d'un groupe de suivi (cellule de veille, commission de suivi, gainō) pour repérer les élèves décrocheurs et prévenir le décrochage.</p> <p>-La refonte de l'éducation prioritaire : Il y a des poches de pauvreté dans le 37 malgré des indicateurs sociologiques favorables. Les indicateurs sont le taux de boursiers et les CSP défavorisées. La carte de l'éducation prioritaire va être redéfinie autour des REP (ancien RRS) et des REP+ (ancien ECLAIR). Seront concernés les collèges (et les écoles du secteur rattachées) de la Rabière, l'Arche du Lude à Joué lès Tours, Jacques Decour et Stalingrad à St Pierre des Corps. Les élèves seront moins par classe et un onzième professeur nommé à partir de 10 professeurs.</p> <p>-La question du handicap : Le nombre d'élèves en situation de handicap accueillis en 2^{nde} augmente. Il est supérieur aux départements voisins. Chaque année ce sont une centaine d'élèves (tout niveau) ont besoin d'être accompagnés suite aux recommandations de la MDPH. Le mouvement s'est accélère depuis la loi sur le handicap de 2005. En 2014 ce sont 720 élèves qui sont accompagnés. Ce qui nécessite 500 accompagnateurs.</p> <p>Un dernier chiffre concernant les conseils de discipline : 218 en 2012 170 en 2013 Il s'agit des conseils de discipline qui se sont soldés par une exclusion définitive. Les chiffres sont en baisse. M. Destrés demande à chacun, au sein des établissements de mesurer les conséquences d'une exclusion définitive pour un élève et de limiter les exclusions définitives au cas les plus lourds et pour lesquels toutes les solutions ont été épuisées.</p>	
--	--	--

	<p>Questions et échanges :</p> <p>La fermeture du collège Pasteur, au Sanitas, a envoyé des élèves défavorisés vers les collèges environnants qui n'ont pas bénéficié d'augmentation des fonds sociaux par exemple. Le nombre de boursiers augmente, par exemple au collège Rameaux, sans que le collège bénéficie du dispositif « éducation prioritaire ». c'est un problème pour le suivi de certaines familles.</p> <p>En LP, de plus en plus d'élèves arrivent en 2^{nde} pro venant de SEGPA. Les collègues de l'enseignement général ne sont pas formés pour l'accueil de ce type d'élèves.</p> <p>Concernant l'accueil et la prise en charge dans les établissements des élèves handicapés, nous manquons d'informations sur le nombre d'heure d'AVS, sur la formation des AVS. Il n'y a pas de participation entre juin et septembre. Il n'y a pas assez de place en établissements spécialisés et certains jeunes sont envoyés en établissements scolaires où les personnels ne sont pas formés et les conditions d'accueil pas toujours adaptées.</p> <p>Que deviennent les signalements pour absentéisme au cours de la scolarité d'un élève ? Selon M. Destrés les « compteurs » sont remis à zéro d'une année sur l'autre. A vérifier auprès du service académique en faveur des élèves.</p> <p>Pour conclure, M. Destrés indique que les personnels de direction issus de l'enseignement spécialisé, ancien professeur de EPS ou CPE sont de bons personnels car ils ont une meilleure connaissance de l'élève. Il nous encourage donc à passer les concours de personnel de direction.</p>	
<p>Ordre du jour après-midi :</p> <p>Les Auxiliaires de Vie Scolaire</p>	<p>Les éléments à retenir</p> <p>M. Albert est un ancien enseignant de l'enseignement spécialisé (enseignant F). Il coordonne le dispositif d'accompagnement des élèves en situation de handicap. Le handicap est défini par l'OMS. Il comprend 3 dimensions : la déficience, l'incapacité et le désavantage. Il revient sur la notion de handicap lié à l'environnement social de l'individu.</p> <p>La loi de 2005 sur le handicap a provoqué de nombreux changements. Jusqu'à cette date, il y avait peu d'élèves pris en charge et les associations de parents intervenaient dans l'accompagnement. Depuis, le nombre d'élèves accueillis a fortement augmenté et un personnel nouveau a été créé : l'AVS. Il y a plus de 500 AESH intervenant dans les établissements auprès des élèves souffrant pour la plupart de troubles du comportement/psychologiques, moteur (dyspraxie par exemple), du langage,</p>	<p>Intervenant(s)</p> <p>M. Albert, coordonnateur des dispositifs d'accompagnement à la scolarisation des élèves handicapés IA 37</p>

	<p>sensoriel.</p> <p>Actuellement le statut d'AVS pose problème en termes de recrutement, de formation et de gestion entre l'IA et l'établissement. Les demandes de prise en charge de la part de la MDPH augmentent plus vite que les capacités de recrutement de l'IA. La formation n'est pas suffisante. Le décret du 27/06/2014 change les conditions de recrutement d'emploi des AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap). La « cdisation » des contrats est envisagée dans certaines conditions et la question de la formation est abordée.</p> <p>La loi de 2005 a permis l'inclusion scolaire de nombreux élèves mais elle a engendré certaines dérives. La notion de handicap a remplacé la notion de difficulté scolaire et le traitement apporté : un AVS est préféré à un enseignant spécialisé ou formé à la difficulté de l'élève. Il y a des problèmes de recrutement et de délais. Toutes les demandes ne sont pas pourvues et les candidats ne sont pas assez nombreux.</p> <p>Le chef d'établissement n'a pas d'autorité hiérarchique sur ces personnels. En cas de difficulté en établissement (absence, difficulté dans l'accompagnement, contrat et statut, emploi du temps...) il faut contacter l'AESH de l'IA. Il n'existe pas de référent « AESH » dans les établissements. Ce serait une piste pour faciliter la liaison entre les services académiques, le personnel AESH et l'établissement.</p>	
--	--	--

Annexes : (liste des pièces jointes)

Quoi de neuf pour la vie scolaire

Contribution au site : Rubrique(s) concernée(s)

Politique éducative
Cadre pédagogique « élèves à besoins particuliers »

Perspective prochaine Réunion

Relations Ecole-Famille
La question de la laïcité à l'École

Questions diverses à l'IA- IPR/EVS ou demandes pour la prochaine réunion

: